

PASSEZ LE BAFA !!!

Ce diplôme permet de travailler durant les vacances scolaires en centre de loisirs et en colonie de vacance.

Les Avantages du BAFA :

- Le BAFA te permet de travailler dès l'âge de 17 ans,
- Le travail de jeune animateur BAFA est un job saisonnier qui te permettra d'avoir des expériences humaines enrichissantes,
- L'obtention du BAFA est une ligne supplémentaire sur un CV qui peut faire la différence pour un employeur,
- Le BAFA permet de te former à prendre des responsabilités et à avoir des expériences dans le monde du travail
- Le BAFA te permet de voyager, d'échanger....

Si tu souhaites passer le BAFA ou avoir des renseignements sur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur n'hésites pas à nous contacter.

Nous t'accompagnerons du début à la fin de ta formation :

- Renseignements sur le fonctionnement de la formation BAFA : comment ça se passe, combien ça coûte, contenu des modules de formations, comment s'inscrire...
- Aide au choix de ton organisme de formation,
- Conseils, informations diverses concernant le travail saisonnier de jeune animateur,
- Aide à la recherche de stage pratique,
- Aide au choix de la session d'approfondissement ou de qualification (qualification surveillant de baignade ou approfondissement « animer à la mer », « mini-camps », « séjours à l'étranger », « activités de plein air »,...)
- Suivi tout au long de ton parcours de formation, si tu rencontre des problèmes ou autres...
- Aide à l'orientation vers différentes structures qui œuvrent dans le champ des jobs saisonniers : CIJA, BIJ, structures d'animations...
- Une bonne adresse pour bien comprendre comment se déroulent les 5 étapes de la formation BAFA = www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
- Aide à la recherche de financements pour payer ta formation.
- Possibilité d'avoir une aide financière de la mairie de Cestas selon le revenu de ta famille ; pour savoir si tu peux en bénéficier contact nous avant le 10 juin 2015. Le règlement d'attribution de la bourse bafa est consultable sur le site de la mairie.



Service Animation Jeunes, mairie de Cestas = 05.56.78.13.00;

Vincent : 06.80.54.91.98; Coco : 06.08.11.11.10 ; saj@mairie-cestas.fr

LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015, LA MAIRIE A RENOUVELLE L'AIDE FINANCIERE EN DIRECTION DES JEUNES POUR PASSER LE BAFA

Le montant de la bourse attribuée sera défini en fonction d'un barème reposant sur le calcul du quotient familial déjà utilisé par les services, sur la base d'une enveloppe de 5000 € allouée à cette opération pour cette année.

QF = revenu fiscal de référence /12 mois/nombre de personnes au foyer.

| Quotient familial | Aide financière |
|--------------------|-----------------|
| 900,01 € à 1 000 € | 150 € |
| 700,01 € à 900 € | 295 € |
| 500,01 € à 700 € | 440 € |
| 500 € et moins | 585 € |

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, le candidat devra adresser une lettre de motivation et un CV et répondre aux différents critères d'attributions de la bourse.

REGLEMENT DE LA BOURSE BAFA 2015

Conditions d'admissibilités :

- Habiter sur la commune, ou pour les étudiants domiciliés sur leur lieu d'étude, avoir un parent domicilié sur la commune (attestation de domicile personnelle ou d'un parent à joindre au dossier).
- Avoir un niveau de revenu dont le calcul du quotient familial est inférieur à 1000 (feuille d'impôts sur les revenus 2013 à joindre au dossier).
- Fournir un CV et une lettre de motivation. Merci de préciser si vous avez sollicité d'autres organismes afin d'obtenir des financements pour passer votre formation BAFA.
- Avoir retourné le dossier avant la date butoir fixée au 15 juin 2015.

Tout dossier incomplet sera déclaré inéligible.

Procédure de sélection :

- Nombre de dossiers retenus : il sera déterminé jusqu'à concurrence de l'enveloppe financière attribuée chaque année au soutien à la bourse BAFA par délibération du conseil municipal.
- Classement des dossiers : il sera effectué lors de la commission d'attribution de la bourse bafa 2015, qui se déroulera aux alentours du 22 juin 2015. Cette commission sera composée de Mr DARNAUDERY (élu Adjoint à la jeunesse et à l'animation), Mr STEFFE (élu Conseiller à la jeunesse), Mr LANGLOIS (élu Adjoint aux affaires scolaires et péri scolaires), Mme BINET (élu Adjointe aux affaires sociales, petite enfance et logements), Mr CURNUT (président du SAGC), Mme FAVARD (Responsable du service éducation jeunesse), Mrs SALVIS et TRIPOGNEY (Responsables du service jeunesse).
- Le classement sera effectué en fonction du barème ci-dessous.

| Nature des critères | Nombre de points |
|---|------------------|
| Prise en compte du projet du candidat exposé dans la lettre de motivation | 6 |

| | | |
|--|--------------------|---|
| Implication / investissement dans la vie de la commune et/ou dans la vie associative (être adhérent, entraîneur, encadrer, être membre du bureau d'une association, aider bénévolement, prendre des responsabilités dans les associations,...) | | 4 |
| Revenus | Quotient familial | |
| | 900,01 € à 1 000 € | 1 |
| | 700,01 € à 900 € | 2 |
| | 500,01 € à 700 € | 3 |
| | 500 € et moins | 4 |

Contrepartie / contribution pour les candidats sélectionnés :

Les bénéficiaires de la bourse BAFA devront effectuer les 14 jours de leur stage pratique dans la collectivité de Cestas et/ou de ses partenaires (Accueils péri scolaires, TAP, Structure Petite Enfance, SAJ, Maison Pour Tous de Réjouit, SAGC - Vacances sportives au complexe sportif du Bouzet, Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet). Le stage devra se dérouler dans deux structures différentes ; dans une structure d'animation du service scolaire et dans une structure d'animations de loisirs & sportives. Le stagiaire devra effectuer cette contre partie dans l'année ; à partir de la date d'obtention de sa formation générale ou de sa session d'approfondissement ou de qualification du BAFA.